



Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
📞 03 81 56 48 40 - 📩 contact@siehl25.fr

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau potable (RPQS)

EXERCICE 2024



Travaux de renouvellement du réseau d'Orchamps Vennes – rue de Besançon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Juin 2025

Table des matières

1. PREAMBULE	4
2. PRÉSENTATION DU SERVICE	4
2.1 Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2 Communes CUGBM	6
2.3 Population desservie (D101.0) (SIEHL + CUGBM + VEG)	6
2.4 Mode de gestion du service (SIEHL+ CUGBM)	7
2.5 Nombre et Typologie des abonnés sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	10
3. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES	11
3.1 Nature des ressources en eau	11
3.2 Catégories de volumes	12
3.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	13
3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	14
3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	14
3.6 La consommation d'Energie sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	14
4. SERVICE CLIENT	15
4.1 Satisfaction client (P155.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	15
4.2 Recouvrement (P154.0) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	15
5. Travaux et études	16
5.1 Travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2024	16
5.1.1 Les renouvellements de réseau	16
5.1.2 Interconnexion SIE du Plateau des Combes	17
5.1.3 Autres Travaux	17
5.2 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2024	18
6. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	20
6.1 Modalités de tarification (SIEHL)	20
6.2 Facture d'eau type sur le SIEHL	21
6.3 Recettes	24
7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	25

7.1	Montants financiers (SIEHL)	25
7.2	Etat de la dette du service (SIEHL) (P153.2)	25
7.3	Amortissements (SIEHL)	25
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	26
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	26
8.2	Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	27
8.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	27
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	27
8.5	Réparations sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	28
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	29
10.	ANNEXES Info factures ARS 2024	30

1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service, objet du présent rapport, concerne les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

2.1 Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 74 communes (dont 6 communes nouvelles) pour une population de 38 314 habitants (pop légale INSEE 2024).

Trois nouvelles communes et un EPCI (Les Combes, Fuans et Fournets-Luisans et la CC de Doubs Baumois), ont intégré le SIEHL au 1^{er} janvier 2025, et ne sont donc pas intégrés au présent RPQS 2024. Le Syndicat est donc devenu Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2025 avec l'intégration de la Communauté de Communes Doubs Baumois.

Les 74 communes adhérentes au SIEHL sont réparties sur 4 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	
1	Adam-les-Vercel
2	Avoudrey
3	Belmont
4	Bouclans/Vauchamps
5	Bremondans
6	Chaux-les-Passavant
7	Chevigney-les-Vercel
8	Consolation-Maisonnettes
9	Courtetain-et-Salans
10	Dompren
11	Épenouse
12	Étalans

Communauté de communes Loue-Lison	
1	Bartherans
2	Cessey
3	Charnay
4	Cléron
5	Courcelles-les-Quingey
6	Durnes
7	Échevannes
8	Épeugney
9	Goux-sous-Landet
10	Lavans-Vuillafans
11	L'Hopital du Grosbois
12	Lods

13	Étray
14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Germéfontaine
18	Gonsans
19	Grandfontaine-sur-Creuse
20	Guyans-Durnes
21	Guyans-Vennes
22	Landresse
23	Laviron
24	Les Premiers Sapins 
25	Longechaux
26	Longemaison
27	Magny-Châtelard
28	Naisey-les-Granges
29	Orchamps-Vennes
30	Orsans
31	Ouvans
32	Passonfontaine
33	Pierrefontaine-les-Varans
34	Valdahon
35	Vennes
36	Vercel - Villedieu le Camp
37	Vernierfontaine
38	Voires

13	Malbrans
14	Les Monts Ronds 
15	Montrond-le-Château
16	Ornans 
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay/Foucherans 
22	Trepôt
Communauté de communes du Doubs Baumois	
1	Adam-Les-Passavant
2	Aïssey
3	Bretigney-notre-Dame
4	Champlive
5	Côtebrune
6	Dammartin-les-Templiers
7	Glamondans
8	Montivernage
9	Osse
10	Passavant
11	Saint Juan
12	Silley Bléfond
Communauté de communes Entre Doubs et Loue	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

ETALANS

Charbonnières Les Sapins
Etalans
Verrières du Grosbois

LES PREMIERS SAPINS

Athose
Chasnans
Hautepierre Le Châtelet
Nods
Rantechaux
Vanclans

TARCENAY/FOUCHERANS

BOUCLANS

LES MONTS RONDS

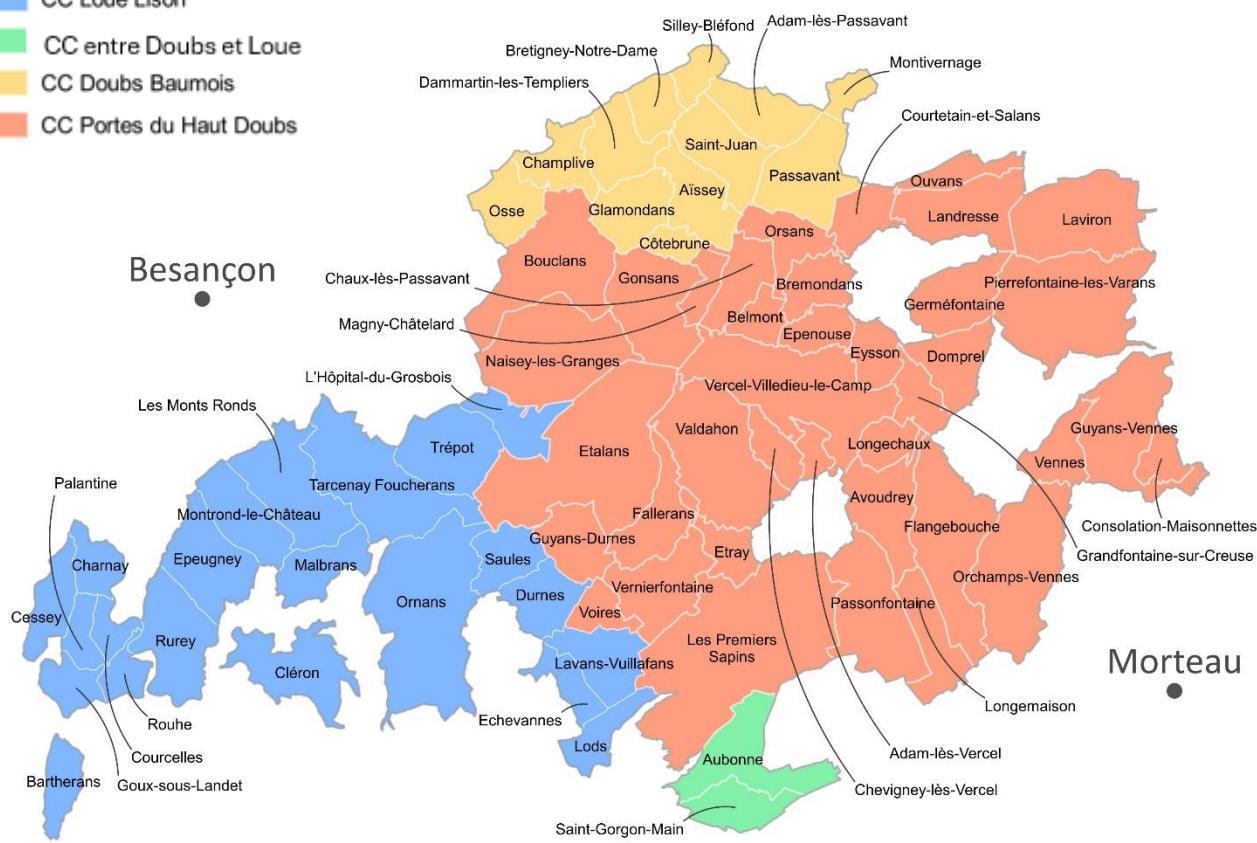
Merey Sous Montrond
Villers sous Montrond

ORNANS

Ornans
Bonnevaux le Prieuré

Communes adhérentes SIEHL

- CC Loue Lison
- CC entre Doubs et Loue
- CC Doubs Baumois
- CC Portes du Haut Doubs



2.2 Communes CUGBM

Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1^{er} janvier 2019.

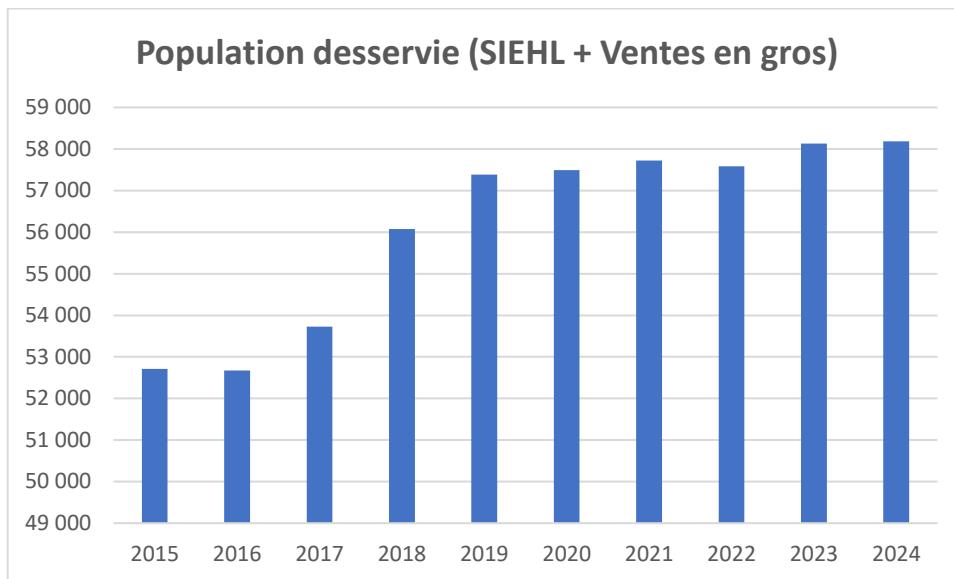
Le contrat de Délégation de Service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019. Ce contrat court jusqu'au 30 septembre 2027.

2.3 Population desservie (D101.0) (SIEHL + CUGBM + VEG)

Le service public d'eau potable a desservi **58 186 habitants** en 2024, chiffre stable par rapport à 2023. Ce chiffre prend en compte les communes adhérentes et les communes desservies par les ventes en gros.

Population desservie (SIEHL + Ventes en gros)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	57 490	57 722	57 587	58 129	58 186



2.4 Mode de gestion du service (SIEHL+ CUGBM)

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015
 Durée de la délégation : 12 ans
 Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.
 Au 31 décembre 2024, le contrat de délégation a fait l'objet de 12 avenants.

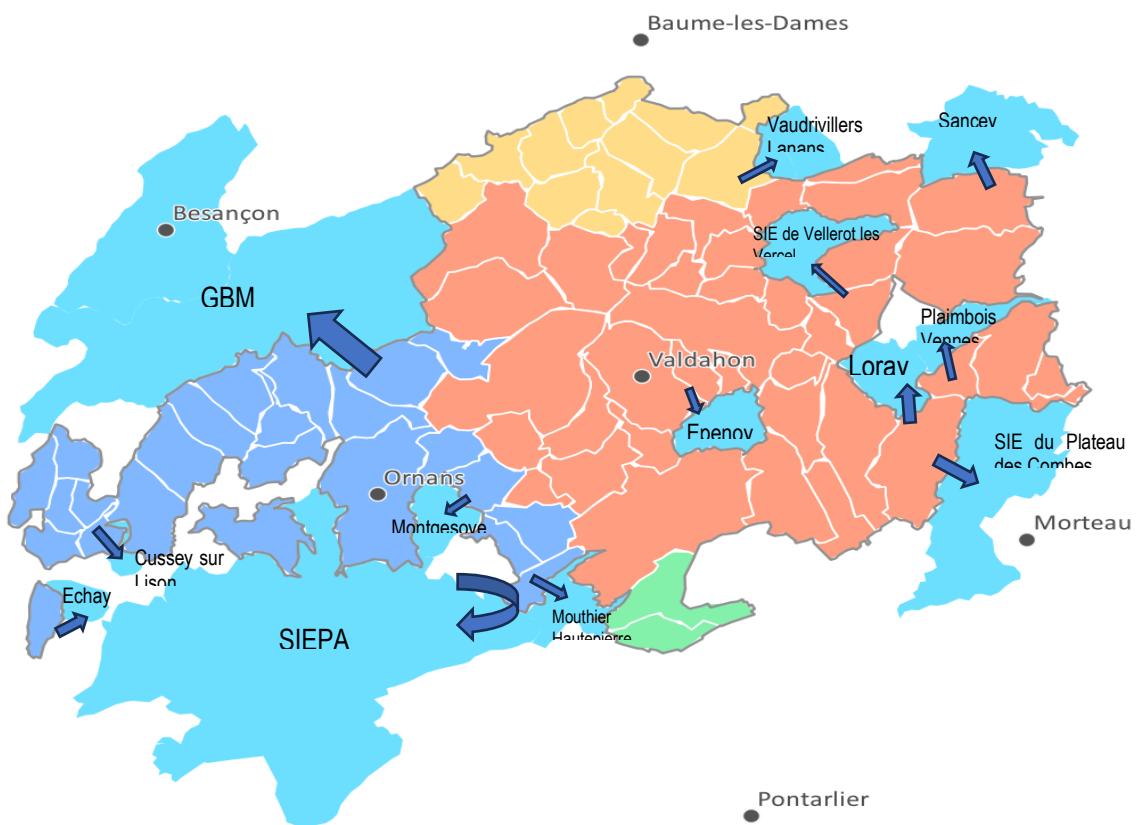
Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une convention d'achat d'eau :

Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
 Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
 Durée de la convention : durée non limitée

Le SIEHL revend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau en gros aux collectivités suivantes :



	Commune ou EPCI acheteuse	CC d'appartenance
1	Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM) pour 16 Communes	CUGBM
2	Epenoy	
3	Loray	
4	Plaimbois-Vennes	CC Portes du Haut Doubs
5	SIE de Vellerot les Vercel : 3 communes (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)	
6	Montgesoye (Grange Forest)	
7	Echay	CC Loue Lison
8	Mouthier-Haute-Pierre	
9	Sancey	
10	Vaudrivillers / Lanans	CC Sancey Belleherbe
11	Syndicat du Plateau des Combes : 3 communes (Fournets Luisans, Fuans et Les Combes)	2 sur CC Portes du Haut Doubs et 1 sur CC Val de Morteau
12	SIE du Plateau d'Amancey	CC Loue Lison et CC Altitude 800

En 2024, 8 Conventions de Vente d'eau ont été renouvelées avec de nouvelles conditions tarifaires pour une plus grande solidarité avec le SIEHL avec les collectivités suivantes :

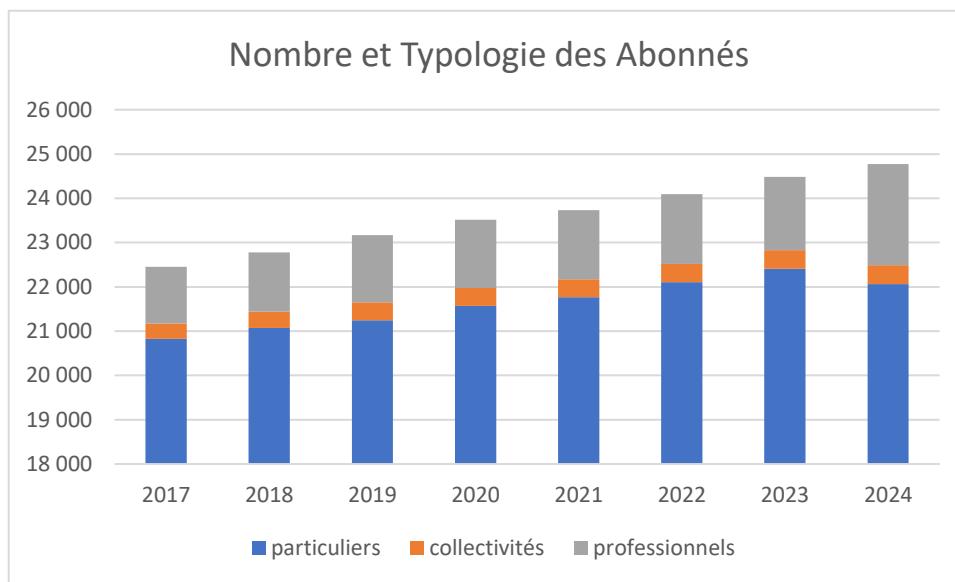
- Epenoy
- Loray
- Plaimbois-Vennes
- SIE de Vellerot les Vercel : (Vellerot les Vercel, Villers la Combe et Villers-Chief)
- Montgesoye (Grange Forest)
- Echay
- Sancey
- Vaudrivillers

De plus, trois nouvelles conventions de régularisation ont été signées avec les collectivités suivantes :

- Cussey sur Lison - Hameau des Forges de Chatillon sur Lison (abonnés desservis par le réseau du SIEHL)
- Scey Maisières (abonnés desservis par le réseau du SIEHL)
- Morteau (abonnés desservis par le réseau du SIEHL au 1^{er} janvier 2025)

2.5 Nombre et Typologie des abonnés sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	23 516	23 735	24 097	24 487	24 772
<i>particuliers</i>	21 572	21 763	22 107	22 413	22 064
<i>collectivités</i>	407	410	411	419	426
<i>professionnels</i>	1 537	1 562	1 579	1 655	2 282



Si le nombre d'abonnés professionnels ne représente que 9 % du total, ceux-ci représentent 47 % des volumes facturés.

3. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

3.1 Nature des ressources en eau

Le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue dispose de 6 ressources en eau qui lui sont propres :

- L'usage de la source de la Tuffière est privilégié car elle est disponible gravitairement. Sa disponibilité est variable en fonction des conditions pluviométriques (sécheresse ou épisodes pluvieux). Elle connaît des épisodes de turbidité et de matières organiques pendant lesquels elle est isolée. En 2024, la source a été particulièrement productive (+30%) en raison d'une pluviométrie importante quasiment tout au long de l'année. C'est d'ailleurs l'année où les volumes prélevés sur cette ressource sont les plus importants des 5 dernières années.
- Les puits S1 et S3 qui assurent pour partie le complément par rapport à la disponibilité de la source de la Tuffière. Pour les raisons évoquées précédemment concernant la source Tuffière plus productive, le puits S1 a été moins sollicité (-15%) et S3 (-30%) a été un peu plus sollicité en 2024.
- Les puits de Montgesoye, dont la sollicitation est en baisse de 5.5 %, représentent 40% des prélèvements.
- La source de Nahin est uniquement utilisée pour l'alimentation du hameau du même nom à Cléron.
- Au cours de l'année 2024, les sources de Landresse n'étaient pas utilisées pour l'alimentation en eau potable dans l'attente de la fiabilisation (contrôle de la qualité – matière organique et turbidité, coupure sur seuil et javellisation régulée sur analyseur de chlore). Elles ont été remises en service en mars 2025 à l'issue de ces travaux.

Globalement, au cours de l'année civile 2024, les volumes prélevés sur les ressources du SIE de la Haute-Loue sont en baisse de près de 8%.

Les volumes prélevés en 2024 :

Ressource	Localisation	Capacité		Volume prélevé (m ³)	
		m ³ /jour	m ³ /an	2023	2024
Puits S1	LODS	4 320	1 576 800	630 599	536 146
Puits S3	LODS	9 600	3 504 000	1 696 693	1 176 253
Source Nahin	CLERON			1 037	1 146
Sources Landresse	LANDRESSE			9 981	0
Puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 920 000	2 247 444	2 123 039
Source de la Tuffière	LODS			1 048 787	1 356 504
<i>dont trop plein</i>				144 298	125 034
Volume total prélevé (sur l'année civile)				5 634 541	5 193 088
Volume Eau Brute exporté SIEPA				433 914	437 966

2024 a été une année particulièrement pluvieuse avec des précipitations assez soutenues et régulières.

La source de la Tuffière, source gravitaire, a ainsi été très productive (+30%) et de bonne qualité ce qui a permis de moins solliciter les autres ressources et de diminuer la consommation énergétique.

3.2 Catégories de volumes

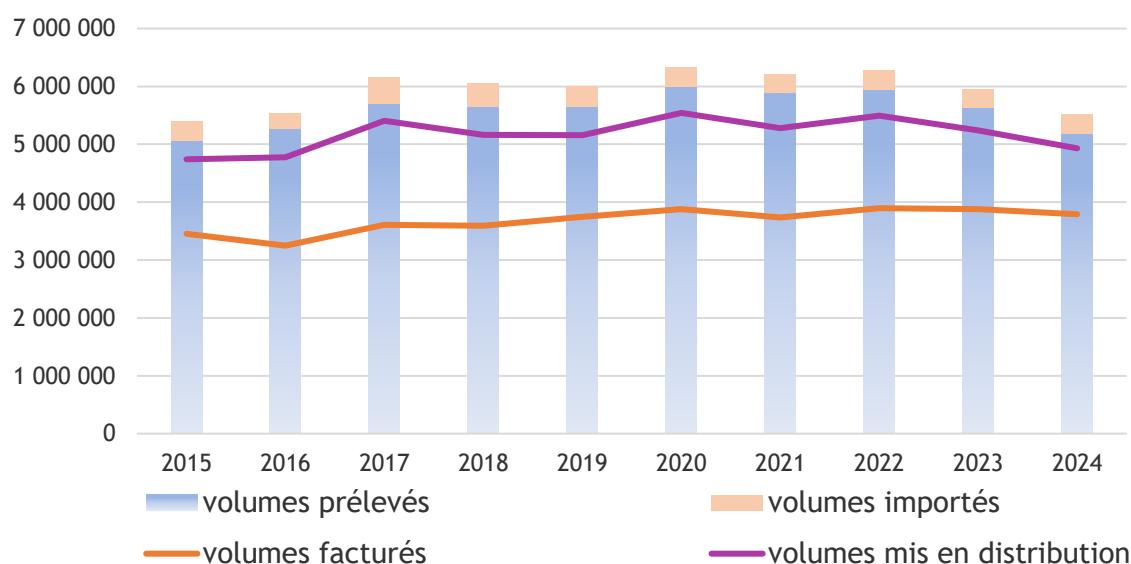
Détail des Volumes

	M ³ /an	2023	2024
Volumes prélevés <u>sur l'année de facturation (hors SIEPA)</u>	5 223 968	4 890 811	
Trop plein Tuffière	144 298	125 034	
Volume produit	5 079 670	4 765 777	
Volume importé (SIE de Froidefontaine)	317 994	330 881	
Volume exporté (hors SIEPA)	159 036	166 990	
Volume mis en distribution	5 238 628	4 929 668	
Volume comptabilisé	3 879 017	3 861 831	
Volume de service	101 187	94 721	
Volume consommé autorisé	3 980 204	3 956 552	
Volume facturé	3 879 017	3 861 831	
Volume de pertes	1 258 424	973 116	
Volume dégrévé	103 837	92 202	

Globalement, au cours de l'année 2024, les volumes prélevés sont en baisse de 8 % par rapport à 2023.

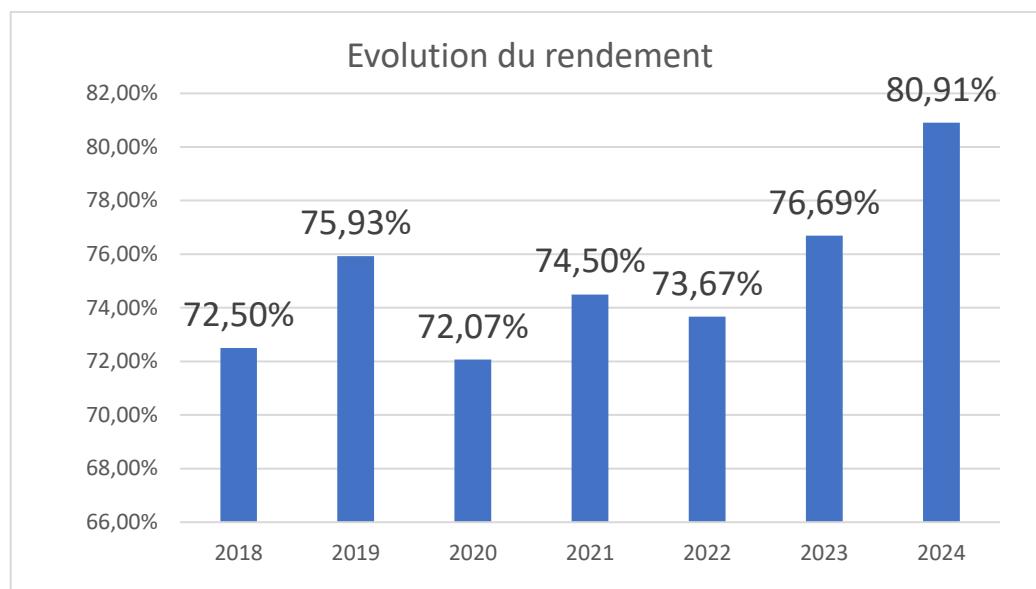
Les volumes importés sont en augmentation de 4 % et les volumes exportés de 5 % par rapport à l'année 2023.

Evolution des Volumes de 2015 à 2024 en m³/ an



3.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Le rendement du réseau de distribution est de **80.91 %**, pourcentage supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.88 %



Après 3 années avec des rendements inférieurs à 75 % de 2020 à 2022, l'année 2023 avait vu l'indice de performance progresser pour atteindre 76,7%.

2024 est une année record puisque pour la première fois, depuis qu'il est mesuré, le rendement dépasse la barre symbolique des 80 % de rendement pour atteindre 80,91% et ce, alors que le nombre de fuites réparée en 2024 a considérablement baissé par rapport à 2023.

Cette amélioration du rendement en 2024 a plusieurs explications :

- Tout d'abord, l'année 2024 a été une année épargnée par les casses de canalisations en raison de conditions météorologiques très favorables : conditions plutôt humides, variation lente de la température et amplitude modérée (hiver doux et été frais).
- A l'automne 2023, le remplacement du traitement de désinfection au bioxyde de chlore au profit du chlore gazeux et javellisation a eu un impact favorable sur la survenue des fuites sur les branchements et conduites PEHD. Un ralentissement de la vitesse de dégradation des tuyaux PEHD semble donc déjà se ressentir.
- L'installation de nouveaux équipements de comptages télégérés dans les ouvrages et dans les regards sur le réseau permet de suivre de mieux en mieux les volumes distribués sur feeder et sur les réseaux de distribution. Cela permet de mieux appréhender les débits de fuites dans un maillage sectoriel beaucoup plus fin que par le passé. Ainsi, il est plus facile de prioriser la recherche de fuite par rapport au volume de perte et donc de lancer les réparations dans de plus brefs délais.
- Le renouvellement des conduites et des branchements dans le cadre de travaux engagés par les Maitres d'Ouvrages est bien évidemment un facteur primordial de cette amélioration. Le programme de travaux pluriannuel priorise les tronçons vétustes et fuyards.

3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

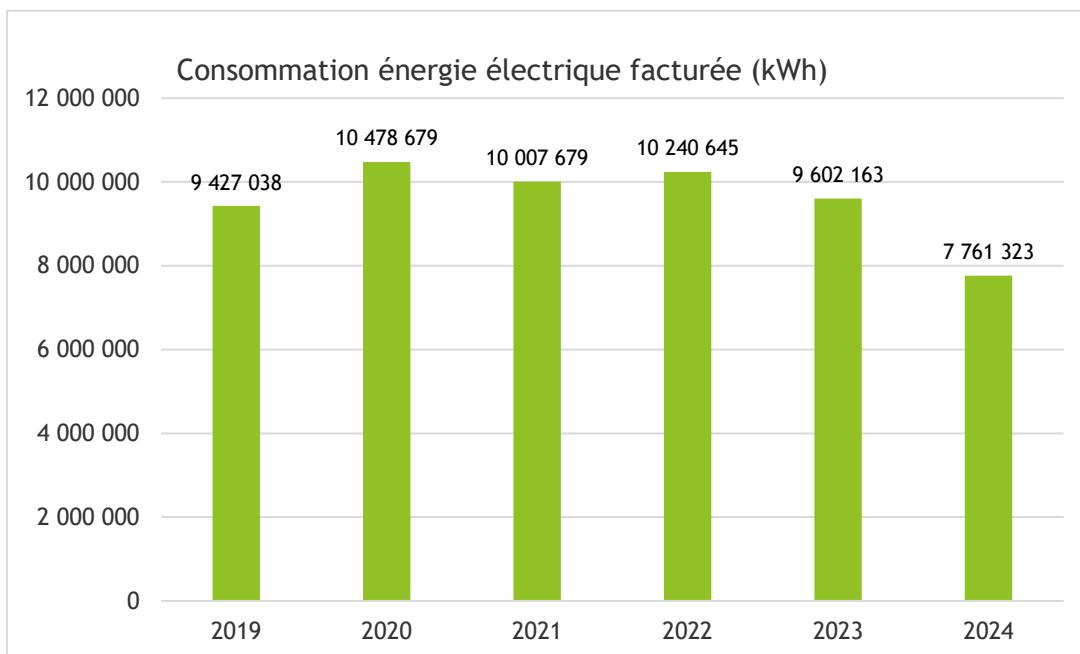
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes vendus en m ³ (entre période de facturation)	3 745 261	3 737 042	3 737 606	3 735 205	3 718 798	3 790 985

3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

	2023	2024
Linéaire en km de canalisations (GBM + SIEHL)	1 195.9	1 196.91

3.6 La consommation d'Energie sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Les consommations électriques sont en baisse de 19 % en 2024 en lien avec la meilleure productivité de la source de la Tuffière (source gravitaire n'utilisant pas le pompage) et la baisse des volumes produits.



4. SERVICE CLIENT

4.1 Satisfaction client (P155.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de réclamation pour 1'000 clients	7,90	10,70	9,1	10,1	8,68
Nombre d'échéanciers	177	251	294	319	358
Demandes de dégrèvement	118	83	407	231	317
Dossiers de dégrèvement acceptés	80	76	297	197	187
Volume dégrévé en m ³	54 541	104 436	180 624	103 827	92 202

4.2 Recouvrement (P154.0) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Créances > 6 mois (€ TTC)	300 927	343 413	335 624	318 575	311 469
Créances irrécouvrables (€)	22 101	101 864	58 640	93 936	140 989
Taux d'impayés sur facture n-1	1,47%	1,39%	1,28%	1,21%	1,12 %
Taux de créances irrécouvrables	0,23%	1,05%	0,58%	0,91%	1,27 %
Montant des abandons de créances (€ TTC)	1 635	718	1 977	1 253	1 960

5. Travaux et études

5.1 Travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2024

5.1.1 Les renouvellements de réseau

Commune	Rue	Réseaux	Canalisations en ml	Branchements
Cléron	Nahin	Distribution	320	6
Courtetain-et-Salans	Grande Rue	Distribution	640	22
LPS Nods	Feeder DN 400	Transport	1 280	0
LPS Nods	Distribution DN 60	Distribution	200	1
Orchamps-Vennes	Distribution phase 2	Distribution	765	16
Ornans	rue des Aiges	Distribution	400	17
Ornans	rues du Seult, Vinchaud, Castors et Clair soleil	Distribution	705	29
Ouvans	route de Landresse, de Lanans et des Ganaches	Distribution	834	13
Tarcenay Foucherans	rue de la Procession, de l'Eglise et du Champs de Foire	Distribution	630	26
Trépot	rue de l'Eglise	Distribution	160	10
Valdahon	Grande rue	Distribution	580	16
Vercel	rue Lanchy	Distribution	430	21
Total			6 944	177

Le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue a renouvelé **6 944 km de réseau AEP** et **177 branchements** en 2024.

Les chambres de vannes des réservoirs de Bremondans et de Ouvans ont été entièrement renouvelées en 2024.



Chambre de Vannes d'Ouvans

5.1.2 Interconnexion SIE du Plateau des Combes

En 2024, les travaux d'interconnexion du SIE du Plateau des Combes se sont terminés (mise en service en décembre 2024).

La station de Fuans permet d'alimenter le réservoir du Grand Mont grâce à des surpresseurs, et alimente gravitairement les communes de Fuans (bas) et le hameau de Grandfontaine.

Une alimentation de sécurisation en eau du réservoir du Grand Mont a toutefois été maintenue (achat d'eau à la commune de Morteau) pendant la période de test de l'interconnexion, et dans l'attente de la réalisation des travaux du SIEHL sur le réseau en amont (accélérateurs de Passonfontaine et Orchamps Vennes).

5.1.3 Autres Travaux

- Sur les ressources :

- Les préconisations de l'arrêté préfectoral de protection du captage de Nahin ont été réalisées : (clôture du Périmètre de protection Immédiat, création d'un regard de décantation).
- Installation d'un turbidimètre et UV-mètres aux sources de Landresse : la ressource est maintenant suivie en continu pour les paramètres turbidité et matières organiques. En cas de dégradation, les sources sont coupées automatiquement pour basculer sur l'eau en provenance du réservoir du Peu. Une rejavellisation régulée sur un analyseur de chlore a été mise en service pour assurer la rémanence de la désinfection sur le réseau.
- Un nouvel essai de forage en karst profond a été réalisé au printemps 2024 dans le périmètre du forage de S3 à Lods, mais les débits mesurés n'ont pas été concluants.

- **Différents travaux hydrauliques ponctuels ont été réalisé :**

COMMUNE	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX
ORCHAMPS VENNES	Réservoir	Pose d'un compteur 100 mm provisoire
GLAMONDANS	Réservoir	Travaux hydrauliques dans cuve
LANDRESSE	Réseau	Mise aux normes des purges
VALDAHON	Rue Bellevue	Installation d'une vanne dn 150 mm
ETALANS	Croix de Pierre	Suppression canalisation + Pose vanne de purge
GERMELFONTAINE	Réservoir	Renouvellement du flotteur en vanne altimétrique
FOURNETS-LUISANS	Feeder	Installation STAB Amont
LES PREMIERS SAPINS	Route des Grands Champs	Installation d'une vanne de purge

- **Travaux de rénovation énergétique**

Le SIEHL a réalisé les travaux de rénovation énergétique de son siège au 6 rue des Grands Chênes à Valdahon.

Les principaux travaux ont été :

- Remplacement des menuiseries et installation de volets roulants
- Isolation des murs par l'extérieur
- Mise en place d'une pompe à chaleur air /eau
- Installation de panneaux solaires et borne de recharge pour véhicule électrique.
- Remplacement des luminaires en LED.
- Mise en service d'une ventilation.



Ces travaux ont été subventionnés par l'Etat, le département du Doubs, et le Syded.

5.2 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2024

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

Au puits S3 :

- Le débitmètre d'eau brute
- Remplacement de la vanne de refoulement et l'hydraulique attenante (vannes, clapets, vidange) par une vanne de décharge pour assurer également la fonction « d'amortisseur » en l'absence de ballon anti-bélier.

A la station de Sucrue

- Renouvellement du transformateur 5

A la station de Montgesoye :

- Le câble du palan
- Une pompe de puits
- Le châssis de la pompe de refoulement N°4 a été approvisionné

Au niveau des stations de reprise ou surpresseurs :

Comme l'exige la réglementation, les ballons anti-béliers de plus de 10 ans ont été approvisionnés pour renouvellement en 2024 ou début 2025 :

- A la station de pompage de Longemaison Malpiot
- Au surpresseur d'Aïssey
- A la station de Vennes sous la Roche : La pompe N°2
- A l'accélérateur de la Violette : le variateur électrique N°2
- Au surpresseur de Tarcenay : 1 variateur a été réparé (renouvellement de la partie électronique).

Dans le cadre de la fin du réseau cuivre historique Orange fin 2023 (réseau RTC), les derniers postes de télésurveillance concernés ont été posés :

- A l'accélérateur de Dompren
- Au surpresseur d'Aïssey
- Au surpresseur d'Epenouse
- Renouvellement du LS 42 au comptage distribution de l'Hôpital du Grosbois

En 2024 : 365 fuites ont été réparées : 181 sur des branchements et 184 sur des canalisations.

L'année 2024 a été marquée par 2 fuites importantes en octobre :

- Le 06/10/2024 : Fuite feeder 400 mm au Gros Champagnole à Guyans-Durnes : Fuite de 1 000 m³/jour
- Le 09/10/2024 : Casse sur le feeder 250 mm à Saône : Fuite de 1 000 m³/heure

85 branchements neufs et 274 compteurs ont été posés par Gaz-et-Eaux en 2024.

Contractuellement :

256 branchements et 516 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le périmètre du contrat, dont 182 sur le SIEHL (objectif contractuel 255).

6. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

6.1 Modalités de tarification (SIEHL)

Les tarifs applicables pour les abonnés du SIEHL durant l'exercice sont les suivants :

	Au 01/01/25	Au 01/01/25
	Pour les abonnés du SIEHL (hors Ouvans)	Pour les abonnés de Ouvans
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	19.38	19.38
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieure à 300 m ³	0.7594	1.9394
de 301 à 1'500 m ³	0.7594	1.3270
supérieure à 1'500 m ³	0.7467	1.4913
<i>Date de la délibération</i>	20/06/24	20/06/24
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)	77.72	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
inférieure à 300 m ³	0.9520	
de 301 à 1'500 m ³	0.9011	
supérieure à 1'500 m ³	0.8637	
Taxes et redevances		
Préservation des ressources (€/m ³)	0.059	
Redevance Consommation (€/m ³)	0.43	
Redevance Performance (€/m ³)	0.01	
TVA		5.5%

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage
 Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

Près de 50 % des abonnés (13 949) ont choisi la mensualisation de leur facture d'eau.

6.2 Facture d'eau type sur le SIEHL

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

✓ **La part Délégitaire (Gaz et Eaux) :**

- une *part fixe* (ou abonnement)
- une *part proportionnelle* au m³ consommé.

Elle est contractuelle (2015-2027) et est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation indexée.

✓ **La part Syndicat des Eaux de la Haute Loue :**

- une *part fixe* (ou abonnement)
- une *part proportionnelle* au m³ consommé.

✓ **La part Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de trois redevances :

- Préservation de ressources en eau. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³ par an.
- Redevance sur la consommation d'eau potable.
- Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable

✓ **La part Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³ (communes hors Ouvans)	Prix Unitaire en €	Montant en €
au 1er janvier 2025		
Part collectivité HT		
Part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38
Part proportionnelle (PP)	0,7594	91,128
<i>Total collectivité</i>		110,51
Part délégataire HT		
Part fixe annuelle (PF)	69,63	69,63
Part proportionnelle (PP)	0,9520	114,240
<i>Total délégataire</i>		183,87
Total eau potable - Hors taxes et redevances		294,38
Part Agence de l'eau HT		
Préservation des ressources en eau	0,0590	7,08
Redevance consommation	0,4300	51,60
Redevance performance	0,01	1,20
TVA 5,5%		19,48
TOTAL eau TTC pour 120 m³ (D102.0)		373,74

Répartition hors taxes et redevance	<i>Part fixe</i>	<i>Part variable</i>
<i>Part collectivité</i>	19,38	91,13
<i>Part exploitant</i>	69,63	114,24
<i>Total</i>	89,01	205,37
Taxes et redevances		78,16
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	30,2%*	

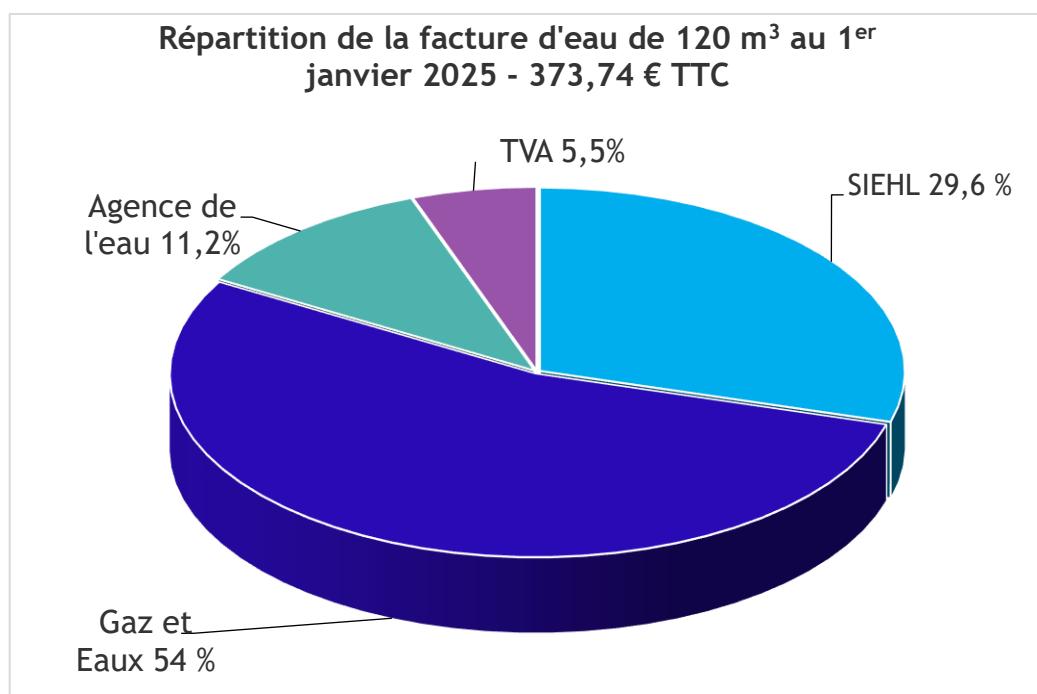
Prix en € TTC au m³ pour 120 m³ (D102.0)	3,1145**
<i>Part délégataire</i>	1,53 €
<i>Part collectivité</i>	0,92 €
<i>Taxes et redevances</i>	0,65 €

*Le rapport de la part fixe HT sur la totalité de la facture HT doit être inférieur à 40 %.

(** Soit 0.311 centimes/Litre)

Pour les abonnés d'Ouvans, la facture pour 120 m³ est composée :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³ (Ouvans)	Prix unitaire	montant
	au 1er janvier 2025	
Part SIEHL HT		
Part fixe annuelle	19.38	19.38
Part proportionnelle	1.9394	232.73
Total SIEHL		252.11
Part Gaz et Eaux HT		
Part fixe annuelle	69.63	69.63
Part proportionnelle	0.9520	114.24
Total Gaz et Eaux		183.87
Total eau potable HT		435.98
Part Agence de l'eau HT		
Préservation des ressources en eau	0,0590	7,08
Redevance consommation	0,4300	51,60
Redevance performance	0,01	1,20
TVA 5,5%		27.27
TOTAL eau TTC et redevances pour 120 m³		523.13
Prix TTC au m³		4.3594 €



6.3 Recettes

	2024	
	Collectivité (SIEHL)	Délégataire
Ventes d'eau (dont ventes en gros)	2 765 087.08 €	6 012 792 €
Part collectivités (SIEHL +GBM)		3 133 307 €
Redevances agence de l'eau		1 184 105 €
Travaux exclusifs		148 607 €
Produits accessoires		227 370 €

Les « part collectivité » et « redevances Agence de l'Eau » sont respectivement reversées par Gaz et Eaux au SIEHL, à GBM et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La différence entre 2 765 087.08€, valeur constatée au compte administratif du SIEHL pour les recettes de vente d'eau, et 3 133 307 € constaté au CARE (compte annuel de résultat d'exploitation) de Gaz et Eaux, soit 368 219.20 € correspond au décalage des dates considérées et la part revenant à la CUGBM pour les 16 communes.

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (SIEHL)

	2023	2024
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	4 018 121.89€	4 891 390.14€
Subventions et remboursement	2 824 301.00€	1 077 210.70€
<i>dont subventions département - agence</i>	926 699.00€	847 806.00€
<i>dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	1 897 602.00€	229 404.70€

Le montant important des travaux réalisés en 2023 et 2024 est dû aux travaux de connexion des communes de Ouvans et Landresse, et aux travaux de connexion du SIE du Plateau des Combès. Le montant de subvention est également très conséquent sur ces opérations.

7.2 Etat de la dette du service (SIEHL) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre (€)	6 450 492.49€	6 882 500.90€
Montant remboursé durant l'exercice	971 098.30	879 425.11
<i>Dont en capital</i>	785 642.32	685 177.41
<i>Dont en intérêts</i>	137 617.98	146 409.70
<i>Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838.00	47 838.00

7.3 Amortissements (SIEHL)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2023	2024
Montant de l'amortissement (€)	1 276 631 €	1 129 372 €

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé
Référence de qualité : à titre indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

En 2024, 100% des analyses bactériologiques ont été conformes à la réglementation en production comme en distribution.

RESSOURCE	ARS contrôle Sanitaire													
	bulletins	paramètres	non conforme	% conformité										
	nombre	nombre												
RESOURCE														
limite de qualité														
<table border="1"> <tr> <td>microbiologique</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>physico-chimique</td> <td>9</td> <td>1992</td> <td>0</td> <td>100%</td> </tr> </table>					microbiologique	4	8	0	100%	physico-chimique	9	1992	0	100%
microbiologique	4	8	0	100%										
physico-chimique	9	1992	0	100%										
PRODUCTION														
limite de qualité														
<table border="1"> <tr> <td>microbiologique</td> <td>19</td> <td>95</td> <td>0</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>physico-chimique</td> <td>29</td> <td>3 827</td> <td>0</td> <td>100 %</td> </tr> </table>					microbiologique	19	95	0	100%	physico-chimique	29	3 827	0	100 %
microbiologique	19	95	0	100%										
physico-chimique	29	3 827	0	100 %										
En 2024, l'ARS a réalisé 19 prélèvements d'eau sur l'ensemble des sites de production en sortie des stations de traitement.														
<ul style="list-style-type: none"> 100% des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes et satisfaisantes à la réglementation. 5 analyses ont souligné le caractère entartrant de l'eau (= équilibre calco-carbonique=0). En interne, des prélèvements sont réalisés chaque semaine : notamment du taux de bioxyde de chlore sur l'eau produite à Montgesoye, à Sucrue sur chacune des directions de refoulement et à Nahin. 														
DISTRIBUTION														
limite de qualité														
<table border="1"> <tr> <td>microbiologique</td> <td>117</td> <td>582</td> <td>0</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>physico-chimique</td> <td>140</td> <td>1 414</td> <td>2</td> <td>99.4 %</td> </tr> </table>					microbiologique	117	582	0	100 %	physico-chimique	140	1 414	2	99.4 %
microbiologique	117	582	0	100 %										
physico-chimique	140	1 414	2	99.4 %										

* En 2024, l'ARS a réalisé plus d'une centaine de prélèvements pour analyse de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution du périmètre alimenté par le Syndicat de la Haute-Loue.

Toutes les analyses bactériologiques étaient conformes à la réglementation.

2 prélèvements étaient **non-conformes** suite à la présence de métaux (cuivre), en lien avec des réseaux internes chez les abonnés, ils sont donc non représentatifs de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau.

En complément du contrôle sanitaire, l'exploitant réalise une analyse par mois sur chaque commune pour contrôler le taux de chlore.

8.2 Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

ARS contrôle Sanitaire			
GLOBAL	Nombre de Bulletins	Non conforme	% conformité
microbiologique	140	0	100 %
physico-chimique	178	1	98.6 %

8.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **118** (valeur de 0 à 120).

8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de 2.22 m³/jour/km.
L'objectif du contrat concernant l'ILP (**2.9**) est atteint pour l'année 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement	76%	72%	74%	73.67 %	76.69 %	80.91 %
Linéaire de conduites de distribution (km)	1 182,8	1 185,3	1 188,7	1 193	1 195,9	1 196,91
Indice linéaire de consommation (ILC)	9,1	9,2	9,4	9,6	9,5	9,4
Indice linéaire de pertes (ILP) en m³/ j/km	2,9	3,72	3,20	3,45	2,88	2,22
Objectif ILP Contrat	2,9					

8.5 Réparations sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Réparations	2022	2023	2024
sur conduites	174	218	184
sur branchement	252	300	181
Total	426	518	365

On remarque une baisse importante des réparations en 2024 (-30 %) par rapport à 2023.

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

	Niveau d'information		2024	Objectifs
D101.0	SIEHL + GBM + Ventes en Gros	Habitants desservis (nbre)	58 186	
VP.056	Contrat DSP (SIEHL + GBM)	Nombre d'abonnements	24 772	
P101.1		Taux de conformité en limite de qualité biologique	100	100%
P102.1		Taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	98.6	100%
D102.0		Prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2025(€)	3.11€	
VP.077		Linéaire réseau (hors branchements) en km	1196.91	
P104.3		Rendement du réseau	80.91%	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B		Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	120
P107.2	SIEHL	Taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 926 km)	0.7 %	
P108.3	Contrat DSP (SIEHL + GBM)	Indice d'avancement de la protection de la ressource	80	100%
P106.3		Indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	2.22	Contrat DSP 2.9
D151.0		Délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	
P155.1		Taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	8.68	
P154.0		Taux d'impayé sur les factures année n-1	1.12%	

Le Président
Philippe BOUQUET

10. ANNEXES Info factures ARS 2024



QUELLE EAU BUEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL NAHIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																								
2024	<p>L'EAU DISTRIBUÉE EST DE BONNE QUALITÉ. ELLE PEUT ÊTRE CONSOMMÉE PAR TOUS.</p> <p>Pour les paramètres "pesticides et métabolites pertinents" et "fluor", les données sont non disponibles en raison de la fréquence réglementaire d'analyse de ces paramètres. L'historique des données ne montre pas de problématique particulière (voir bilans antérieurs).</p>	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>																								
		Indicateur 2023 : A																								
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 9 personnes sur 1 commune (CLERON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉROLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>A</td> <td>Bonne qualité</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>-</th> <th>Pas de données disponibles</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 micromicrogramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 micromicrogramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>-</th> <th>Pas de données disponibles</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉROLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Très bonne qualité	NITRATES	A	Bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A	Bonne qualité	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 micromicrogramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 micromicrogramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.			FLUOR	-	Pas de données disponibles	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
BACTÉROLOGIE	A	Très bonne qualité																								
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Très bonne qualité																								
NITRATES	A	Bonne qualité																								
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A	Bonne qualité																								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	-	Pas de données disponibles																								
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 micromicrogramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 micromicrogramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.																										
FLUOR	-	Pas de données disponibles																								
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.																										
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																								
<p>ABSENCE </p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCEUR </p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>CHLORÉ </p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p> <p>PLOMB </p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> <tr> <td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,3 °f Valeur maxi : 27,3 °f</td> <td>Eau dure</td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau dure	DURETÉ	Eau dure	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,3 °f Valeur maxi : 27,3 °f	Eau dure																	
DURETÉ	Eau dure																									
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau dure																									
DURETÉ	Eau dure																									
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,3 °f Valeur maxi : 27,3 °f	Eau dure																									
<p>Pour aller plus loin</p> <p></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		<p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.</p>																								

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Interdépartementale Santé Environnement du Doubs (UTSE 25)
 www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 0808 807 107 ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr @



QUELLE EAU BUEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL LANDRESSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																
<p>2024</p> <p>L'EAU DISTRIBUÉE EN 2024 EST DE BONNE QUALITÉ. ELLE PEUT ÊTRE CONSOMMÉE PAR TOUS.</p> <p>Pour le paramètre « bactériologie », une analyse non conforme de 2023 est prise en compte, analyse antérieure aux travaux de sécurisation réalisés en 2024.</p>		<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>																
		Indicateur 2023 : B																
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
<p>La protection de la ressource est réalisée.</p> <p>L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire et la nappe alluviale de la Loue, puis est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 232 personnes sur 1 commune (LANDRESSE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A Anomalies ponctuelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 80 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 10,6 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L</td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Anomalies ponctuelles	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 80 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 10,6 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Anomalies ponctuelles																	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 80 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024																	
NITRATES	A Bonne qualité																	
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 10,6 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L																	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																	
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0 microgramme/L																	
FLUOR	A Très bonne qualité																	
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L																	
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<p>DURETÉ</p> <p>Eau dure</p>																	
<p>ADOUCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>	<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>																	
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 29 °f Valeur maxi : 31,3 °f</p>																	
<p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																		
Pour aller plus loin																		
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																	

Édité le 18/04/2025
UDI 025000405

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



QUELLE EAU BUVÉZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL BAS SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
Indicateur 2023 : A		

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
La protection de la ressource est réalisée. L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée. Votre réseau alimente 64 communes soit 18163 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 54 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 5,64 mg/L Valeur maxi : 6,3 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ A Eau dure	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 24,8 °f Valeur maxi : 27,1 °f
ADOUCEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	FLUOR A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0575 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	CONCENTRATION EN CHLORURE DE MAGNÉSIUM A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 1,16 mg/L Valeur maxi : 1,46 mg/L
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	CONCENTRATION EN CHLORURE DE CALCIUM A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 1,16 mg/L Valeur maxi : 1,46 mg/L

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 18/04/2025

UDI 025000939

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



QUELLE EAU BUEVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> A A : Eau de bonne qualité </div> <div style="background-color: #90EE90; color: black; padding: 5px; text-align: center;"> B : Eau de qualité convenable </div> <div style="background-color: #FFFF90; color: black; padding: 5px; text-align: center;"> C : Eau de qualité insuffisante </div> <div style="background-color: #FFD966; color: black; padding: 5px; text-align: center;"> D : Eau de mauvaise qualité </div> <p>Indicateur 2023 : A</p>

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																								
La protection de la ressource est réalisée. L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée. Votre réseau alimente 39 communes soit 17928 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 46 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 5,75 mg/L Valeur maxi : 6,3 mg/L</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0767 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L</td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 46 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Très bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 5,75 mg/L Valeur maxi : 6,3 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0767 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																								
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 46 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																								
NITRATES	A	Très bonne qualité																								
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 5,75 mg/L Valeur maxi : 6,3 mg/L																								
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																								
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 350 Valeur maxi : 0 microgramme/L																								
FLUOR	A	Très bonne qualité																								
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0767 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L																								

Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
 ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	 ADOUCEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 26 °f</td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 26 °f
DURETÉ	Eau dure					
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 26 °f					
 CHLORÉ Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	 PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.					

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 18/04/2025

UDI 025000944

L'indicateur de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Interdépartementale Santé Environnement du Doubs (UTSE 25)

 www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr
 0808 807 107
ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr 



QUELLE EAU BUEVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL FROIDEFONTAINE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A		

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>La protection de la ressource est en cours de réalisation.</p> <p>L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est filtrée et désinfectée au chlore avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 4 communes, soit 1798 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE A Bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 92 % Valeur maxi : 3 n/100 ml
NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 10,7 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 349 Valeur maxi : 0 microgramme/L		
FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L		

Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ Eau dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29 °f Valeur maxi : 31,1 °f
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
CHLORÉ 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2025

UDI 025001591

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.